



Zone de protection marine de Basin Head : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de gestion de 2012-2013

Pêches et Océans Canada, région du Golfe
343, avenue Université, C. P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9B6

2015

Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du Golfe 2015/01





Gulf Region Basin Head Management Series

The Gulf Region Basin Head Management series of publications are reports on management initiatives and monitoring undertaken in the Basin Head Marine Protected Area in the Gulf Region. This series consist of monitoring progress report, operational management plan, consultant reports, scientific studies, workshops and other public documents related to the Basin Head Marine Protected Area. The Basin Head Management series was established in 2013. Reports in this series have been written by or prepared under the guidance of staff of the Department of Fisheries and Oceans - Gulf Region. The content of this series is meant as a source of information for public and internal dissemination.

Série sur la gestion de Basin Head de la Région du Golfe

La série de publications sur la gestion de Basin Head de la Région du Golfe regroupe des rapports au sujet d'initiatives de gestion et de monitoring entrepris dans la zone de protection marine de Basin Head dans la région du Golfe. Cette série se compose principalement de rapport de progrès sur le monitoring effectué à Basin Head, plan de gestion opérationnel, d'études scientifique, de rapports de consultants, d'ateliers et d'autres documents publics relié à la zone de protection marine de Basin Head. La série sur la gestion de Basin Head a été créée en 2013. Ces rapports ont été rédigés par le personnel du Ministère de Pêches et Océans ou ont été préparés sous la direction de ceux-ci – dans la Région du Golfe. Le contenu de cette série se veut une source d'information pour une diffusion publique et interne.



Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du Golfe

2015

ZONE DE PROTECTION MARINE DE BASIN HEAD :
RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION
DE 2012-2013

Pêches et Océans Canada.
Région du Golfe
343, avenue Université
C. P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9B6



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015
© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2015

MPO/2015-1960
N° de cat. Fs146-1F-PDF
ISSN 2368-5999

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Région du Golfe
343, avenue Université
C. P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9B6

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2015. Zone de protection marine de Basin Head: Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de gestion de 2012-2013 Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du Golfe 2015/01: vii+11.



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
RÉSUMÉ.....	VII
ABSTRACT.....	VII
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 RÉALISATIONS IMPORTANTES EN MATIÈRE DE GESTION EN 2012-2013.....	2
3.0 OBJECTIFS DE CONSERVATION ET MESURES PRISES	3
4.0 DEMANDES DE PERMIS D'ACTIVITÉ.....	8
5.0 EXÉCUTION ET CONFORMITÉ	8
6.0 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC.....	10
7.0 PROCHAINES ÉTAPES ET PRIORITÉS	10
8.0 BIBLIOGRAPHIE	10



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zone de protection marine de Basin Head 1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Objectifs de conservation réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head 4

Tableau 2 : Objectifs de conservation non réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head. 6

Tableau 3 : Activités approuvées dans la zone de protection marine (ZPM) de Basin Head. 10



RÉSUMÉ

Ce rapport de progrès pour la zone de protection marine de Basin Head décrit les activités et la surveillance associé avec les quatre objectifs de conservation réglementaires qui ont eu lieu au cours de l'année financière 2012-13. Ce rapport met également en lumière les différentes mesures de gestion prises en 2012-13 ainsi que les prochaines étapes et les priorités pour la gestion intégrée de la zone de protection marine de Basin Head.

ABSTRACT

This Progress Report for the Basin Head Marine Protected Area outlines the activities and monitoring associated with the four regulatory conservation objectives that occurred during the 2012-13 fiscal year. This report also highlights the different management actions taken in 2012-13 and the future steps and priorities for the integrated management of the Basin Head Marine Protected Area.

1.0 INTRODUCTION

La zone de protection marine (ZPM) de Basin Head a été désignée le 26 septembre 2005. Elle a été établie par règlement en vertu du fondement législatif de la *Loi sur les océans* du Canada (*Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head*).

La ZPM englobe Basin Head, un goulet de marée et un port, ainsi qu'une zone tampon extracôtière adjacente, à l'est de l'Île-du-Prince-Édouard dans la biorégion du golfe du Saint-Laurent (figure 1). Elle a été désignée par règlement afin de conserver et de protéger une espèce unique de mousse d'Irlande (*Chondrus crispus*), une algue marine autrement courante. On croit que cette forme de *Chondrus* est uniquement présente dans les limites de Basin Head. On estime que certaines conditions encore inconnues de l'habitat dans le goulet donnent lieu à cette forme de *Chondrus*. Par conséquent, la ZPM a été désignée en vertu de l'alinéa 35(1)c) [la conservation et la protection d'habitats uniques] ainsi que de l'alinéa 35(1)e) de la *Loi sur les océans*.

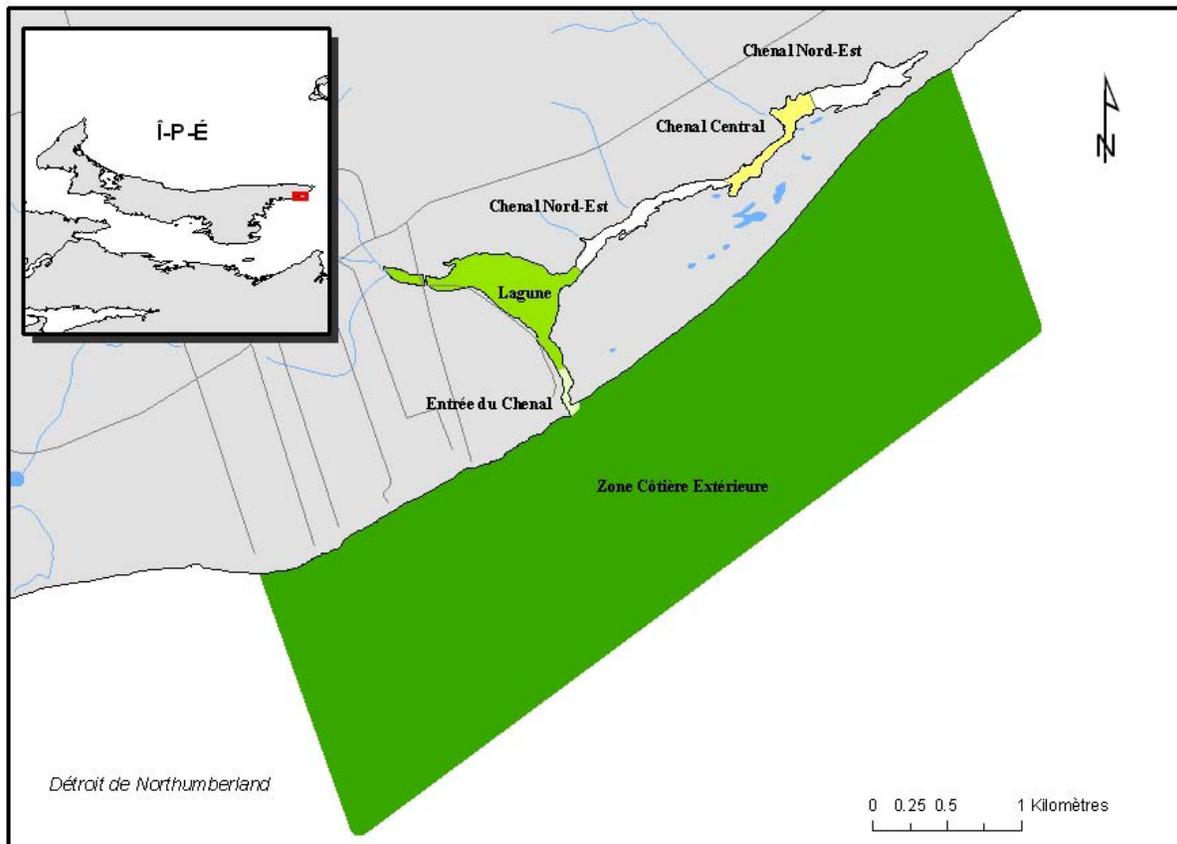


Figure 1 : Zone de protection marine de Basin Head

Le Plan de gestion opérationnel de la zone de protection marine de Basin Head a été rédigé en 2009 afin de servir de guide pour prendre des décisions éclairées sur la gestion de cet écosystème unique. Le plan de gestion sert de fondement pour l'élaboration de stratégies exhaustives de conservation et de gestion. Il fournit de l'information sur les mesures de



réglementation et les activités de surveillance, d'exécution et de conformité, permettant ainsi la gestion de certaines activités humaines par l'intermédiaire d'un processus d'approbation des activités et d'autres mesures de gestion non réglementaires. Il présente également les renseignements requis pour garantir une compréhension complète des processus liés à la prise de décisions de gestion, à l'imposition d'interdictions et à la soumission d'activités.

Le personnel de la Direction de la gestion des écosystèmes de Pêches et Océans Canada dans la région du Golfe est responsable des efforts pour atteindre les objectifs décrits dans le plan de gestion opérationnel. La gestion de la ZPM est aussi guidée par les conseils de la communauté locale et des intervenants, des autres ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des groupes autochtones, qui agissent par l'entremise du Conseil consultatif de la ZPM de Basin Head.

Le Plan de gestion opérationnel de la ZPM de Basin Head se veut un document à caractère « évolutif » qui peut être modifié au besoin afin d'assurer l'atteinte des objectifs de gestion et des exigences en matière de surveillance. La révision du Plan de gestion opérationnel est prévue tous les cinq ans, et des modifications sont apportées sur une base continue. Les responsables des examens périodiques étudieront les objectifs de conservation définis pour la ZPM afin de déterminer s'ils sont encore pertinents, évalueront le degré de réussite des mesures de gestion prises pour atteindre ces objectifs, et cibleront les priorités émergentes à inclure dans les révisions subséquentes du Plan de gestion opérationnel.

Une recherche scientifique sur la poursuite du déclin de la mousse *Chondrus* de Basin Head signalé en septembre 2012 a entraîné une décision de retarder la date prévue de l'examen du Plan de gestion opérationnel (2009), alors que des discussions se tiennent sur d'autres mesures possibles afin de maintenir au moins un montant minimal de la forme de *Chondrus* dans la zone de protection marine de Basin Head, ou sur les changements à apporter aux objectifs de conservation du plan de gestion opérationnel afin de tenir compte de l'évolution des conditions écologiques.

Le présent rapport d'étape vise à consigner les activités qui ont été menées dans la ZPM de Basin Head au cours de l'exercice financier 2012-2013. Le présent rapport et les rapports précédents serviront de guides pour l'examen du Plan de gestion opérationnel, qui sera achevé en 2015.

2.0 RÉALISATIONS IMPORTANTES EN MATIÈRE DE GESTION EN 2012-2013

- La surveillance régulière de la qualité de l'eau, de la microbiologie et des populations d'espèces aquatiques a été réalisée au cours de l'été et de l'automne 2012.
- Des relevés scientifiques effectués en septembre 2012 ont révélé un déclin encore plus important de la biomasse de *Chondrus* dans la ZPM. On a constaté qu'un banc continu de *Chondrus* n'existe plus, et que la mousse *Chondrus* survit maintenant seulement comme regroupements isolés avec une couverture combinée totale de moins de 2 m².
- Une ébauche d'un article scientifique dont l'auteur principal est M. David Cairns, chercheur de la région du Golfe de Pêches et Océans Canada qui supervise les activités scientifiques dans la ZPM de Basin Head, examine des données historiques et récentes afin de mettre à l'essai les trois hypothèses qui pourraient expliquer le déclin de *Chondrus* : l'enrichissement



en éléments nutritifs, les changements climatiques et les activités du crabe européen envahissant (*Carcinus maenas*).

- Sur la base de ces analyses, les auteurs de l'ébauche de l'article laissent entendre que le crabe européen envahissant et ses activités (prédation des moules; creusement et perturbation du substrat; herbivorisme direct de *Chondrus*) sont un élément déclencheur plausible de l'effondrement de la mousse d'Irlande. Ils ont aussi laissé entendre que l'enrichissement en éléments nutritifs et l'eutrophisation ont pu exercer une pression sur la mousse *Chondrus* de Basin Head, la laissant vulnérable à d'autres perturbations.
- Le protocole d'entente entre la région du Golfe du MPO et le Conseil national de recherches (CNR) pour l'entretien de 10 kg de mousse *Chondrus* de Basin Head à l'installation de Sandy Cove du CNR a été renouvelé pour 2012-2013.
- Le 17 octobre 2012, le Conseil consultatif de la ZPM de Basin Head a tenu une réunion au Eastern Kings Community Center. Il devait s'agir d'une réunion générale d'échange d'information, mais le principal sujet de discussion fut les résultats du relevé de *Chondrus* de septembre 2012, et les perspectives limitées de rétablissement de la biomasse naturelle de *Chondrus* au sein de la ZPM.
- Une réunion de suivi du Conseil consultatif a eu lieu à Charlottetown, le 12 décembre 2012, afin de présenter les résultats du document de recherche cité ci-dessus de M. Cairns *et al.* Glyn Sharp, scientifique émérite du MPO, y a participé par liaison téléphonique, et a indiqué qu'il serait possible de conserver un certain montant de *Chondrus* dans la ZPM à l'aide de techniques d'entretien et de culture artificielles (essentiellement l'aquaculture).
- On a demandé des conseils stratégiques à l'administration centrale nationale du MPO sur l'entretien artificiel des organismes dans les ZPM.

3.0 OBJECTIFS DE CONSERVATION ET MESURES PRISES

Les objectifs de conservation décrivent le résultat écologique voulu de l'établissement d'une ZPM. Ils sont définis en fonction des meilleures connaissances écologiques scientifiques et traditionnelles qui sont disponibles. Ces objectifs orientent le processus d'établissement et de gestion de la ZPM en fournissant la base pour l'établissement de mesures de gestion. Ils permettent aussi de fixer les limites dans lesquelles sont évaluées la nature et l'ampleur des répercussions de l'activité humaine sur l'écosystème ou des caractéristiques écologiques clés de la ZPM. Les possibilités économiques qui sont compatibles avec ces objectifs de conservation peuvent être permises dans la ZPM ou des zones précises.

Il existe quatre objectifs de conservation pour la ZPM de Basin Head :

Objectif de conservation 1 : Maintenir la qualité de l'environnement marin qui appuie la mousse *Chondrus crispus*

Objectif de conservation 2 : Maintenir les structures physiques de l'écosystème qui appuient la mousse *Chondrus crispus*

Objectif de conservation 3 : Maintenir la santé (la biomasse et la couverture) de la mousse *Chondrus crispus* de Basin Head

Objectif de conservation 4 : Maintenir l'intégrité écologique globale de la lagune et du chenal intérieur de Basin Head. Pour ce faire, il faut éviter la croissance excessive de l'ulve (*Ulva*) et maintenir des niveaux adéquats d'oxygène ainsi que la diversité de la flore et de la faune indigènes.

Les mesures de gestion prises au cours de l'exercice financier 2012-2013 afin d'atteindre les objectifs de gestion à court et à long terme pour les objectifs de conservation réglementaires et non réglementaires sont présentées aux tableaux 1 et 2, respectivement.

Tableau 1. Objectifs de conservation réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head

Objectif de conservation réglementaire :	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2012-2013
Maintenir la qualité de l'environnement marin qui appuie la mousse <i>Chondrus crispus</i>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer deux fois par mois un contrôle de la qualité de l'eau (de mai à novembre) aux six postes d'eau à l'intérieur de la ZPM. Des renseignements sur les nitrates, les nitrites, les phosphates, les solides en suspension, la température, l'oxygène et la salinité seront recueillis (<u>Remarque: la surveillance dans ce but a - été élargi jusqu'à la fin de Novembre</u>). • Surveiller la température de l'eau au poste du chenal intérieur et dans le bassin principal. • Surveiller trois postes dans le bassin pour tester la contamination à la bactérie <i>E. coli</i>. <p>À long terme : En utilisant les données recueillies, déterminer s'il y a une diminution importante de la qualité de l'environnement marin qui appuie la mousse <i>Chondrus crispus</i>.</p>	<p>Onze sites ont été échantillonnés toutes les semaines ou toutes les deux semaines de juin à septembre 2012, près de la marée haute. L'échantillonnage a été prolongé jusqu'à la fin de novembre 2012.</p> <p>Des enregistreurs de température ont été déployés et les températures de l'eau ont été prises toutes les semaines ou toutes les deux semaines.</p> <p>Échantillonnage du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) réalisé en 2012.</p> <p>Document de recherche élaboré sur la cause du déclin abrupt de <i>Chondrus</i> depuis 2007 (Cairns <i>et al.</i>, non publié).</p> <p>La Prince Edward Island (PEI) Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) le chemin Young's Hill comme source ponctuelle de sédiments, en plus de déclarer la condition de la cale de halage et du chemin Bothwell Beach au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard; aucun nettoyage de cours d'eau n'a été effectué en 2012.</p>

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2012-2013
<p>Objectif de conservation réglementaire :</p> <p>Préserver les structures physiques de l'écosystème propice au <i>Chondrus crispus</i></p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir les limites de la structure dunaire à l'entrée de l'océan et à la limite nord. <p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moyen de vidéos sous-marines, surveiller l'utilisation et l'érosion de la zone du bassin versant. (Remarque : cet objectif a changé; il comprenait auparavant l'utilisation de photographies aériennes.) Surveiller l'utilisation des terres municipales et les données sur l'approbation des permis. Élaborer un modèle de circulation de l'eau afin d'évaluer tout changement dans la circulation de l'eau. 	<p>Un modèle de l'estuaire, qui a été élaboré par le MPO en 2011, peut être utilisé pour étudier les scénarios de changements physiques au système dunaire et à l'entrée du chenal. Aucune autre mesure n'a été prise en 2012-2013.</p> <p>Il a été déterminé qu'il n'était plus possible de prendre des photographies aériennes en raison de l'étendue du déclin de la mousse <i>Chondrus</i>. L'équipement a été élaboré et installé sur le bateau pour l'imagerie sous-marine et la mesure de transects. Cette tentative a échoué en raison de la présence de <i>Chondrus</i> en amas seulement. Le banc de mousse <i>Chondrus</i> n'existe plus.</p> <p>En cours; aucun problème n'est survenu en 2012-2013.</p> <p>Un modèle hydrologique fait partie intégrante du modèle de l'estuaire indiqué ci-dessus, ce qui est conforme aux résultats sur le terrain. Aucune autre mesure n'a été prise en 2012-2013.</p>
<p>Objectif de conservation réglementaire :</p> <p>Maintenir la santé (la biomasse et la couverture) de la mousse <i>Chondrus crispus</i> de Basin Head</p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer une mosaïque de photos de tout le bassin tous les trois ans afin de quantifier la couverture de la mousse <i>Chondrus crispus</i> et des algues vertes. Établir trois transects permanents de surveillance sur le banc de mousse <i>Chondrus crispus</i>. <p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir la biomasse et la couverture de la mousse <i>Chondrus crispus</i> au niveau des 	<p>D'avril à novembre, des photographies ont été prises de cinq stations côtières surplombant la lagune et le bras nord-est afin de consigner la croissance des algues vertes (<i>Ulva</i>).</p> <p>Il a été déterminé qu'il n'était plus possible de prendre des photographies aériennes pour surveiller la mousse <i>Chondrus</i> en raison de l'étendue de son déclin. Un système d'imagerie directe utilisant une vidéo sous-marine montée sur une petite embarcation à fond plat a été élaboré aux fins d'utilisation en 2012.</p> <p>Cet objectif n'a pas été atteint; la cause immédiate du déclin de la mousse <i>Chondrus</i> pourrait être le</p>

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2012-2013
	données de référence recueillies pendant les 20 dernières années.	crabe vert, une espèce envahissante, selon l'ébauche d'un article scientifique (Cairns <i>et al.</i> , non publié). Cet article doit être examiné dans le document de réponse spéciale des Sciences prévue en avril 2013. Le protocole d'entente avec le Conseil national de recherches (CNR) pour l'entretien d'une culture de mousse <i>Chondrus</i> de Basin Head (10 kg) à l'installation de recherche du CNR à Sandy Cove (Nouvelle-Écosse) a été renouvelé.
Objectif de conservation réglementaire : Maintenir l'intégrité écologique globale de la lagune et du chenal intérieur de Basin Head	À court terme : <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le Programme communautaire de surveillance aquatique (PCSA) afin de surveiller les tendances dans l'abondance de la communauté ainsi que la diversité des poissons et des invertébrés benthiques dans les limites de Basin Head. Créer des cartes en courbes de niveau détaillées du pourcentage de la couverture par les principales espèces végétales. À long terme : <ul style="list-style-type: none"> Maintenir la diversité de la flore et de la faune indigènes à l'intérieur de la zone de protection marine de Basin Head. 	Le PCSA a été mené de juin à septembre 2012. Surveillance continue au moyen du PCSA. Non entamé, mais des valeurs de référence existent pour les espèces <i>Ulva</i> et <i>Chondrus</i> .

Tableau 2 : Objectifs de conservation non réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head.

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2012-2013
Objectif non réglementaire : Assurer la participation des parties intéressées et touchées aux activités dans la ZPM.	À court terme : <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les rencontres du Conseil consultatif afin d'assurer l'appui et la participation des intervenants. À long terme :	Des réunions du Comité consultatif ont eu lieu en octobre et en décembre 2012. Une réunion de suivi prévue en mars 2013 a été retardée pour attendre les conseils stratégiques du MPO (ACN) sur la ZPM et une réponse spéciale des Sciences. À suivre. Reporté au prochain exercice

	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité d'établir un centre d'expertise sur la mousse d'Irlande dans la région. • Accroître la participation des Autochtones dans la ZPM. 	<p>financier.</p> <p>Reporté au prochain exercice financier.</p>
<p>Objectif non réglementaire :</p> <p>Sensibiliser davantage le public à la mousse <i>Chondrus crispus</i>, l'écosystème de la ZPM de Basin Head et ses mesures de conservation.</p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un site Web sur la ZPM de Basin Head. • Améliorer le laboratoire existant sur place afin de maximiser les possibilités d'éducation. <p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage le public grâce à la publication de brochures et à la participation à des événements communautaires. • Appuyer l'établissement d'un Centre d'expertise de la mousse d'Irlande dans la région. 	<p>Aucune mesure n'a été prise en 2012-2013; les renseignements existants sont liés au site du MPO; un partenariat a été établi avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) pour souligner la ZPM sur son site.</p> <p>Aucune autre mesure nécessaire en 2012.</p> <p>En continu. Des brochures sont disponibles au Musée. Planification préliminaire entamée pour l'installation d'un kiosque informatique interactif au Musée de Basin Head.</p> <p>La PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) communique régulièrement avec les intervenants locaux au moyen du bulletin « Souris and Area Watershed News » au sujet des activités visant Basin Head.</p> <p>Reporté à la prochaine année fiscale.</p>
<p>Objectif non réglementaire :</p> <p>Promouvoir la recherche scientifique afin d'accroître le niveau de compréhension de la ZPM de Basin Head.</p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de collaborer avec l'Island Nature Trust et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard afin de répondre aux exigences en matière de surveillance définies dans le Plan de gestion opérationnel. • Élaborer des plans d'activités et d'approbation, conformément à l'article 5 du <i>Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head</i>. 	<p>Un contrat avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) a été conclu afin de contribuer au programme de surveillance d'été et d'automne.</p> <p>Un processus d'approbation est en place; les plans d'activités pour la saison de 2012 ont été soumis et approuvés.</p> <p>En cours; un contrat a été conclu</p>

	<p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer à cerner les partenaires éventuels afin de mener des projets de recherche en collaboration. 	avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) pour aider à la surveillance et participer à l'initiative générale du bassin versant.
<p>Objectif non réglementaire :</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de l'écosystème de Basin Head.</p>	<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer de collaborer avec l'Island Nature Trust et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard afin de répondre aux exigences en matière de surveillance définies dans le Plan de gestion opérationnel. Élaborer des plans d'activités et d'approbation, conformément à l'article 5 du <i>Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head</i>. <p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les pratiques de gestion exemplaires afin de réduire les effets de l'enrichissement en matières nutritives sur la qualité du milieu marin dans l'écosystème de Basin Head. Réduire la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes dans l'écosystème de Basin Head. 	<p>Un contrat avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) a été conclu afin de contribuer au programme de surveillance d'été et d'automne.</p> <p>Un processus d'approbation est en place; les plans d'activités pour la saison de 2012 ont été soumis et approuvés.</p> <p>Aucune mesure n'a été prise en 2012-2013. On signale que les agriculteurs font preuve de plus de diligence dans l'utilisation d'engrais, en partie en raison du coût; de plus, de nouvelles pratiques agricoles sont examinées ou prises en compte pour la conservation des sols.</p> <p>La surveillance est effectuée au moyen du Programme sur les espèces aquatiques envahissantes et du PCSA; aucune espèce aquatique envahissante additionnelle n'a été déclarée dans la lagune en 2012.</p> <p>Mise en œuvre continue du plan de gestion du bassin versant de Basin Head.</p>

4.0 DEMANDES DE PERMIS D'ACTIVITÉ

Le règlement sur la zone de protection marine tient compte du fait que certaines activités menées dans une zone de protection marine peuvent s'inscrire dans des objectifs de conservation. Pour certaines de ces activités, il prévoit des exigences pour la soumission de plans d'activités et précise des conditions d'approbation. L'approbation ministérielle des plans d'activités est l'un des principaux moyens par lequel on gouverne les activités entreprises par des promoteurs dans les zones de protection marine.

On examine les plans d'activités proposés afin d'évaluer les impacts environnementaux de l'activité elle-même ainsi que ceux cumulés de la totalité des activités sur la zone de protection marine, en plus de garantir que l'activité contribue à la conservation et à la gestion de la zone de protection marine ou qu'elle est menée à des fins scientifiques ou éducatives admissibles. Ainsi, l'exigence de la soumission d'un plan d'activités pour certaines activités est un mécanisme réglementaire important qu'on utilise pour limiter les répercussions de l'activité humaine sur les zones de protection marine avant même qu'elles ne soient engendrées. Les activités proposées pour la saison sur le terrain de 2012-2013 sont présentées au tableau 3.

Tableau 3 : Activités approuvées dans la zone de protection marine (ZPM) de Basin Head.

Nom de l'étude	Chercheur	Organisme d'appartenance	Objet	Date
Déploiement d'une trousse de surveillance de la qualité de l'eau (sonde)	G. Bugden	MPO – IOB	Record saisonnier de paramètres de la qualité de l'eau	14 mars 2012
Piégeage des crabes verts; suivi acoustique	A. Locke	MPO – Golfe	Piéger les crabes verts pour analyser le contenu des intestins; suivi acoustique des crabes marqués en 2011.	14 mars 2012
Dynamique des amas de mousse d'Irlande	G. Sharp	MPO – IOB	Déterminer la dynamique de la formation et de la dégradation des amas	14 mai 2012
Relevé des bancs de Chondrus	H. Vandermeulen	MPO – Maritimes	Relevé visuel à l'aide d'une vidéo sous-marine montée sur un bateau	2 février 2012
Programme communautaire de surveillance aquatique	M.-H. Thériault	MPO – Golfe	Surveiller le milieu marin de l'estuaire	10 février 2012
Enregistreurs de température	D. Cairns	MPO – Golfe	Fournir un compte rendu de la température continu et à long terme pour le Basin Head	27 mars 2012
Surveillance de la qualité de l'eau	D. Cairns	MPO – Golfe	Échantillonnage hebdomadaire de l'eau pour analyser les éléments nutritifs	27 mars 2012

5.0 EXÉCUTION ET CONFORMITÉ

Aucun problème de mise en application n'a été relevé au cours de l'exercice financier 2012-2013.

6.0 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC

La sensibilisation et l'éducation du public sont des facteurs essentiels à la réussite à long terme de la ZPM. La conformité au règlement sur la ZPM est accrue lorsque les membres des communautés, les utilisateurs de la ZPM et le public en général sont conscients des objectifs et des stratégies de gestion définis pour la ZPM en cause. Les outils d'éducation et de sensibilisation sont plus efficaces lorsqu'ils visent les groupes d'utilisateurs, les intervenants et les publics appropriés, qu'ils transmettent un message simple et qu'ils communiquent celui-ci à l'aide des produits qui conviennent le mieux.

À l'heure actuelle, des brochures et des kiosques d'information expliquant l'objectif de la zone de protection marine sont mis à la disposition du public au Musée des pêches de Basin Head, qui est situé à proximité de la zone de protection marine.

On a entamé la planification et la préparation des textes pour un kiosque interactif au Musée des pêches de Basin Head, qui comprendra des écrans tactiles donnant des renseignements historiques et biologiques sur Basin Head ainsi que des renseignements généraux sur le programme des zones de protection marine du Canada. Les textes et les images pourraient aussi servir à produire des brochures mises à jour.

7.0 PROCHAINES ÉTAPES ET PRIORITÉS

Pêches et Océans Canada se penchera au cours de la prochaine année financière sur plusieurs priorités liées à la mise en œuvre du plan de gestion. Voici ces priorités :

- Continuer la surveillance annuelle de la qualité de l'eau et du biote, à des niveaux d'efforts établis susceptibles d'être viables à moyen terme et à long terme.
- Effectuer le suivi des conseils stratégiques fournis par l'administration centrale nationale du MPO concernant l'entretien artificiel des organismes dans les zones de protection marine ainsi que des résultats de la réponse spéciale des Sciences sur la cause immédiate du déclin de *Chondrus*, afin de décider s'il faut maintenir une culture artificielle de *Chondrus* dans Basin Head.
- La révision du Plan de gestion opérationnel de Basin Head, avec des changements apportés aux objectifs non réglementaires ou l'élimination des objectifs non réglementaires redondants, a été reportée à l'automne 2013 (exercice financier 2013-2014).
- Tenir compte des changements en vue de la conservation, compte tenu du déclin de la mousse *Chondrus*.

8.0 BIBLIOGRAPHIE

Basin Head Watershed Management Plan, 2010, Souris and Area Branch, PEI Wildlife Federation. Accès : www.souriswl.ca



Cairns, D.K., Sharp, G.J., Bugden, G.L., Thériault, M.-H., Courtenay, S.C., Locke, A. Testing the roles of nutrient enrichment, climate warming, and invasive green crabs in the collapse of a unique Irish moss population. Manuscrit inédit.

Plan de gestion opérationnel de la Zone de protection marine de Basin Head, 2009, Direction des océans et de l'habitat du MPO, région du Golfe, n° de doc. Fs119-1/2009F.

Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head, Gazette du Canada, Partie 1, 18 juin 2005.